

## SEANCE DU 03 JUIN 2008

Le Trois Juin Deux Mille huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune d' Ecrainville s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Claire GUEROULT, Maire .

Tous les Membres étant présents, Mme le Maire ouvre la séance.

Mr Xavier BERLANDE est désigné secrétaire de séance

Après proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

« ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE»

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le procès verbal de la réunion du 4 avril dernier est approuvé à l'unanimité

### **CONVENTION DE VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS D' ELECTRICITE ET DE GAZ**

Après avoir consulté différentes entreprises agréées

Le Conseil Municipal, après analyse des offres , à l'unanimité :

- **RETIENT la société SOCOTEC** mieux disante pour la vérification annuelle des installations électriques et de gaz
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention** à intervenir pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année par année après les 3 ans .

### **ISOLATION PHONIQUE D'UNE CLASSE PRIMAIRE**

Après consultation de 3 Entreprises pour effectuer les travaux d'isolation phonique de la classe de CE1-CE2 et analyse des offres :

Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- **RETIENT la proposition de l'Entreprise LEMAISTRE,**
- **SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général** accompagné d'une **demande de dérogation** afin d'effectuer les travaux durant les vacances scolaires.

### **REPARATION DE TOITURE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Vu la nécessité de remettre en état les toitures et les gouttières de différents bâtiments communaux et d'en améliorer l'étanchéité.

Après consultation et analyse des offres,

Le conseil Municipal, à l'unanimité

- **RETIENT la proposition de l'Entreprise PATRY**
- **SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général** accompagnée d' une **demande de dérogation** afin de pouvoir effectuer les travaux concernant les bâtiments scolaires durant les vacances scolaires

### **REPARATION DE CORNICHE - MAIRIE**

Vu la nécessité d'assurer la sécurité

Vu le mauvais état de la corniche de la Mairie

Il s'avère indispensable d'effectuer les travaux de réhabilitation de cette corniche.

Après consultation des Entreprises pour effectuer les travaux de réhabilitation et analyse des offres  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de la société **ESTUAIRE DU BATIMENT**
- **SOLLICITE** une aide du département

### ***LIMITATION DE VITESSE ET DE STATIONNEMENT***

Vu les besoins de sécuriser la circulation en différents points de la commune,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE de la limitation de la circulation** comme indiquée sur le plan joint en annexe,  
à savoir :

- \* VC n° 7 « Hameau les Partages » et « Vallée de Misère » : **50 Km/H**
- \* VC n° 3 « Vallée de misère » et « Le Val Mielle » : **50 Km/H**
- \* Traversée du lotissement « La Forge Vimbert » : **30 Km/H**
- \* VC n°5 «Le clos des pommiers» Hameau le Rollin Pierre : **50 Km/H**

- **Le stationnement unilatéral des véhicules** dans la traversée du lotissement «la Forge Vimbert ». Le stationnement s'effectuera sur le côté droit du sens de circulation. Il sera donc interdit à titre permanent du côté gauche.

**CHARGE** Mme le Maire de prendre les arrêtés permettant l'application de ces décisions.

### ***MISE EN PLACE D'UNE TABLE DE PIQUE-NIQUE ET D'UNE POUBELLE***

Le Conseil Municipal retient l'idée d'installer une table de pique-nique et une poubelle sur le coin pelouse du parking de l'église

### ***PERSONNEL COMMUNAL : DOTATION HORAIRE DE MENAGE A LA BIBLIOTHEQUE***

Suite à la demande de la « Mare aux livres » concernant la prise en charge de quelques heures de ménage par la commune pour l'entretien du local communal de la bibliothèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre à sa charge **2 h de ménage par mois pour la bibliothèque.**
- **CREE** un poste d'agent remplaçant non titulaire pour effectuer ce ménage et éventuellement remplacer le personnel communal indisponible.
- **DELEGUE** tout pouvoir à Mme le Maire pour prendre un **arrêté de nomination** à ce poste.

### ***ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE***

Le Conseil Municipal après avoir ouï les diverses propositions, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion
- **SOLLICITE** une aide du département avec demande de dérogation

### ***QUESTIONS DIVERSES***

- **Manifestation de départ à la retraite de Mme DHONDT Enseignante et Directrice de**

## *l'école par intérim*

Cette manifestation aura lieu le 21 juin à 11 h 30.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de prendre à la charge financière de la commune, la totalité du coût de cette manifestation

### - *Photocopies* :

Afin de gérer la consommation de photocopies au sein de la Mairie , le Conseil Municipal

DECIDE A l'unanimité :

-De *limiter les photocopies des particuliers au seul besoin administratif.*

DECIDE A la majorité

- *D'accepter de faire les photocopies pour les associations de la commune*

- *De demander aux associations de fournir le papier et de déposer leur demande suffisamment à l'avance , la fourniture des photocopies n'étant pas prioritaires pour le secrétariat*

### **Tickets de cantine**

La commune devant prendre à sa charge la gestion totale des inscriptions à la cantine ,la commission communale propose de modifier le système comme suit :

- les Parents devront inscrire leur enfant à la Mairie , pour 15 jours au moins, à l'avance.
- Il sera mis en place des horaires et jours spécifiques d'inscription .

Un courrier accompagné d'un formulaire sera envoyé à tous les parents d'élèves

Ils devront inscrire leur enfant avant le 30 Juin pour les 2 semaines ( au moins) suivants la rentrée scolaire 2008-2009 .

**Le conseil Municipal , à la majorité , vote le principe de la modification de l'inscription à la cantine scolaire .**

Cette modification sera mise à l'essai et la commission scolaire continuera à travailler pour approfondir son fonctionnement .

L'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire lève la séance à 22 h 30.